

15/04/2021

RAPPORT N° : 18683

Objet : Présentation du Rapport d'activité 2019 du Déléataire Nouvelle Aire, pour l'exploitation du service d'avitaillement du port de la Pointe-Rouge à Marseille.

Par délibération POR 006-473/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/130 la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Sarl Nouvelle Aire l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille qui comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huile, additifs). Ce contrat a été conclu pour une durée de six ans à compter du 1^{er} août 2013. Par délibération MER 002-6012/19/CM du Conseil de la Métropole du 16 mai 2019, la durée du contrat a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 juillet 2020.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse par les services métropolitains dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2019.

Le délégataire a transmis les documents exigés par le contrat afin d'assurer le suivi de l'exploitation et d'attester de la bonne réalisation de sa mission de service public

A noter que le délégataire a versé une redevance de 54 255 € HT à la collectivité délégante.